

Demande déposée le 01/03/2023

N° PC 071 479 23 M0001

Par :	Monsieur TRIGALLET DIDIER
Demeurant à :	10 RUE DES CHAMPS LAMOURS 71200 SAINT SERVIN DU BOIS
Sur un terrain sis à :	10 RUE DES CHAMPS LAMOURS 71200 SAINT SERVIN DU BOIS 479 AE 18 3428 m²
Nature des Travaux :	Construction d'une véranda

Le Maire de la Ville de SAINT SERVIN DU BOIS

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine Creusot Montceau en date du 18/06/2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et ayant les effets d'un SCOT (PLUi.H),

Vu la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine Creusot Montceau en date du 06/10/2022 approuvant la modification de droit commun N°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et ayant les effets d'un SCOT (PLUi.H) approuvé le 18/06/2020,

Vu la convention passée entre la commune et la CUCM transférant l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à la CUCM en date du 20/02/2017,

Vu la demande de permis de construire susvisée,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : Le présent permis de construire est **ACCORDE**.

Date d'affichage en Mairie
de l'avis de dépôt :

SAINT SERVIN DU BOIS, le
Le Maire,

7.3.23



Paule Falourd

Information : La présente décision donnera lieu à la perception de la Taxe d'Aménagement dont le montant sera notifié ultérieurement.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le *15 Mars 2023*.....
et publié, affiché ou
notifié le *15 Mars 2023*.
Le Maire,

